



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnoleet CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Paris, le 9 octobre 2018

COMITE TECHNIQUE DES DDI DU 4 OCTOBRE 2018

Un big bang territorial sans précédent : les DDI en danger !

Le CT des DDI était présidé par Marc GUILLAUME, Secrétaire Général du Gouvernement (SGG). Les travaux du CT des DDI étaient consacrés principalement à la suite du CT du 6 septembre concernant la circulaire du Premier Ministre du 24 juillet, relative à l'organisation territoriale des services publics, au bilan social 2017 et à la restauration collective.

L'UNSA était représentée par Philippe COSTA, Franck BAUDE, Steve MAZENS, Stéphane ROCHE et Alain PARISOT.

Ci-après, la déclaration de l'UNSA

"Monsieur le Président,

Dans la continuité du CT des DDI du 6 septembre dernier, consacré à l'examen de la circulaire du Premier Ministre relative à l'organisation territoriale des services publics, nous tenons à vous faire part, une fois de plus, de notre plus vif mécontentement sur la méthode conduite par certains préfets et directeurs départementaux malgré nos rappels verbaux et écrits, car ce qui nous remonte du terrain est particulièrement affligeant.

Sur les échantillons de ces départements, nos représentants affectés dans les DDT de la Dordogne, des Côtes d'Armor, de la Drôme, de la Savoie, du Var nous ont fait savoir qu'ils n'ont pas été, à l'heure où nous intervenons, ni associés aux propositions des directeurs, ni informés du processus en cours par les Préfets, à l'exception de quelques départements comme ceux de la Creuse, de l'Orne, du Cher, du Cantal, du Lot-et-Garonne où les CT seront présidés par les Préfets. Quant aux DDPP de l'Hérault, de la Loire Atlantique et la DDT de la Charente, les directions se sont contentées de lire et de commenter la circulaire sans avancer la moindre proposition. C'est un véritable écran de fumée auquel sont confrontés nos représentants alors que les agents revendiquent davantage de transparence.

En définitive, nous constatons que le dialogue social est diversement conduit par les préfets d'un département à l'autre. De même, la méthode d'élaboration des propositions régionales s'effectue parfois en ignorant le niveau départemental.

Nous le redisons aujourd'hui avec la plus grande fermeté cela ne peut continuer plus longtemps car non seulement l'Exécutif impose à la communauté de travail une énième réforme des services déconcentrés, à peine stabilisée, mais force est de constater que le dialogue social est totalement biaisé avec nos organisations syndicales.

Toujours à l'occasion du dernier CT des DDI, nous avons présenté une méthode de travail déclinée en trois étapes qui aurait dû être retenue dans la circulaire du Premier Ministre.

- **1^{ère} étape** : réunir les CT locaux pour associer nos représentants au processus relatif aux propositions formulées par les directeurs départementaux.
- **2^{ème} étape** : faire participer nos organisations syndicales dans le cadre d'une concertation avec les préfets de départements sur leurs propositions qui doivent remonter chez les préfets de région.
- **3^{ème} étape** : faire participer nos organisations syndicales à la synthèse des propositions retenues par les préfets de région.

Mais pour cela encore fallait-il donner aux différents acteurs locaux un cadrage national sur la méthode afin de conduire un dialogue social identique à l'ensemble du territoire national, en toute transparence.

Compte tenu du calendrier très contraint qui nous a été imposé et n'ayant pas pu obtenir satisfaction sur la méthode de consultation, nous attendons aujourd'hui des réponses précises à nos 12 demandes que vous avez, Monsieur le Président, reçues du Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique.

S'agissant du contenu de la circulaire du Premier Ministre, illustrons quelques exemples. Qu'il y ait des ajustements organisationnels pour améliorer le fonctionnement de nos services, nous pouvons l'entendre. Mais de là, à tout vouloir remettre en cause comme cela serait le cas avec les deux hypothèses préconisées par la Préfète du Cher, nous ne pouvons pas y adhérer.

1^{ère} hypothèse : La création de deux DDT et DDCSPP, installées alternativement chacune dans un des deux départements.

2^{ème} hypothèse : la bi départementalité par un rapprochement des deux DDI du département.

Quant au Préfet de l'Indre, il avance avec une prudence de sioux et ne prend pas position pour l'une ou pour l'autre des hypothèses. Face à ce jeu de bonneteau, cela va générer une fois de plus un climat anxiogène et fragiliser la communauté de travail qui s'est investie dans la mise en place de ces directions depuis une dizaine d'années.

En d'autres termes, on peut s'interroger très légitimement sur la plus-value apportée aux usagers par rapport à ces schémas.

Mais mieux encore : Tenez-vous bien, Monsieur le Président, le Préfet du Jura revient 16 ans en arrière, avant la création des DDSV décidées par l'ancien Ministre de l'Agriculture, Jean GLAVANY, en préconisant le regroupement, dans une même direction, des missions d'économie agricole, sanitaires et la forêt afin de permettre aux agents de conduire une carrière en service départemental et de conserver les compétences techniques spécifiques au Ministère de l'Agriculture. Nous n'avons cessé de l'affirmer à cette époque en invoquant la nécessité de maintenir le lien entre les missions sanitaires et économiques dans la même structure afin de mieux affronter les crises agricoles et sanitaires relevant du Ministère de l'Agriculture.

Bref, le Préfet du Jura vient de ressusciter Edgard PISANI, le créateur des ex DDAF.

Plus sérieusement, la proposition du Préfet du Jura nous démontre très clairement que l'organisation des services déconcentrés de l'Etat avant la Réate était pertinente et efficace.

S'agissant de la mission jeunesse et sports, nous constatons que cette mission n'est pas qualifiée prioritaire par le Premier Ministre dans sa circulaire alors que la mission éducative et sportive est essentielle à la cohésion de notre société.

Enfin, la Préfète de Normandie semble avoir retenu notre demande, relative à l'expérimentation des futurs schémas organisationnels de la région qu'elle soumettra à la Conférence Nationale de l'Administration Territoriale de l'Etat.

*En conclusion, nous prendrons une métaphore arboricole. Quand on plante un verger, ce n'est pas en tirant sur les jeunes arbres qu'ils pousseront plus vite et produiront des fruits plus rapidement. Il faut du temps, du consensus qui sont les composantes indispensables à toute réforme de transformation sociale. Pour cela je vous invite, Monsieur le Président, à suivre la citation d'Anatole France, "**enrichissez-vous de la vérité des autres**".*

Merci de votre attention"

POINT D'INFORMATION SUR LA CIRCULAIRE DU PREMIER MINISTRE

Le SGG : Il propose d'aborder ce point évoqué par l'ensemble des organisations syndicales.

Sur la méthode, le SGG a rappelé qu'il avait fait sienne la demande des organisations syndicales d'organiser clairement le dialogue social en local. Les secrétaires généraux des différents ministères ont été réunis à ce sujet et un courriel a été envoyé aux préfets pour leur demander de tenir et/ou faire tenir dans les directions des comités techniques locaux.

Le SGG a néanmoins admis le constat fait par l'UNSA d'une très grande diversité dans la qualité du dialogue social en fonction des endroits. Il s'est engagé à ce que de nouvelles consignes soient passées pour confirmer et rappeler les précédentes, incluant la consultation des comités techniques ministériels.

Suite à la demande de l'UNSA, l'administration a indiqué que les projets de réorganisations seront actés par des textes qui repasseront devant les instances avec des études d'impact, des bilans et des expertises.

Sur le fond, le SGG s'est retranché derrière la poursuite du dialogue social en local pour affirmer que rien n'est à sa disposition. Il a indiqué ne pas avoir connaissance aujourd'hui des propositions des Préfets de région qui doivent remonter d'ici la mi-octobre.

Y-a-t-il un modèle unique d'organisation des services déconcentrés ? Y-a-t-il des spécificités selon les départements ? Le débat n'est pas tranché.

Sur le dispositif d'accompagnement des agents cadré nationalement et demandé avec force par l'UNSA, l'administration est restée imprécise en renvoyant aux discussions actuellement en cours au niveau de la Fonction Publique (DGAFP).

L'administration est également restée très floue sur la conduite du dialogue social dans les mois qui viennent et sur l'articulation entre les réformes au niveau régional et départemental ; (*l'étanchéité de construction des propositions entre le niveau régional et départemental peut nous faire douter de l'efficacité de cet exercice*). Les échanges se poursuivront au CT du 15 novembre où sera présentée, comme l'a demandé l'UNSA, une synthèse des remontées des préfets de région.

Serge DUVAL - DSAF : Concernant la méthode, il s'agit pour les missions de partir des recommandations du rapport CAP22 puis des remontées de terrain pour les réorganisations. Ce travail aboutira à une synthèse et un cadrage national.

LE BILAN SOCIAL 2017

UNSA : Les grandes tendances se confirment d'une année à l'autre et font apparaître plusieurs facteurs inquiétants relatifs aux conditions de travail qui ne cessent de se dégrader. Au vu de nombreux points de vigilance, l'UNSA demande qu'un rappel à l'ordre soit adressé à certaines DDI qui ne respectent pas les textes portant en particulier sur les conditions de travail. Des marges de progrès demeurent.

- **Les effectifs** : les DDT sont celles qui subissent le plus de pertes d'effectifs.
- **Une population vieillissante**, soit 36,38 % des agents ayant plus de 55 ans. Des départs à la retraite à remplacer en nombre important sont à prévoir dans les prochaines années dans toutes les catégories A-B-C. Le départ de ces agents va se traduire par des pertes de compétence et une surcharge de travail pour leurs collègues en activité.
 - Entre 60-65 ans : 3560
 - Entre 55-59 ans : 6442
 - 65 ans et plus : 159
- **Le mouvement des personnels 2017** : 1438 départs à la retraite.
- **Une augmentation du CET**, soit 11% : vu la surcharge de travail, les agents renoncent à prendre leurs congés et les versent sur leur CET. La présentation d'un bilan qualitatif devra donner un éclairage supplémentaire sur l'utilisation du CET.

- **Le télétravail** : 722 agents l'utilisent sur 27 928 agents, soit 2,58 %. Ce chiffre paraît très faible au regard de la population et nous demandons à connaître les motifs de refus.
- **La formation**: Le bilan social enregistre une baisse forte de la formation en particulier les formations transverses des DDCS soit 38 %. Point de vigilance à signaler : les agents catégorie C se forment moins que les A et B.
- **Les conseillers et assistants de prévention** : Nous enregistrons une baisse du nombre des conseillers en 2017 soit 37 au lieu de 40 en 2016 et des assistants de prévention 284 en 2017 au lieu de 291 en 2016. Le taux de rotation est bien supérieur au taux moyen de rotation des agents. Cela s'explique par la faible quotité de temps de travail attribuée, entre 10 % à 20 %.
- **Les médecins de prévention** : 11 DDI ne sont couvertes par aucun service de médecine de prévention. L'UNSA demande un bilan qualitatif.
- **Le CHSCT** : le non remplacement des membres, lié aux démissions compte tenu d'une tension dans le dialogue social. Le taux de rotation des membres est supérieur au taux de rotation des agents en DDI. 14 DDI désignent un secrétaire pour une séance (souvent réalisées lors de la séance elle-même) ce qui est contraire à l'article 66 du décret du 28 mai 1982.
- **Les programmes et documents** : Le taux de couverture du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des DDI (PAPRIACT) reste modeste soit 53,5 %.
- **Le bilan annuel général de l'hygiène de la sécurité et des conditions de travail (BHS)** est diversement appliqué soit 53,5 % des DDI. Les DDCSPP n'en disposent que dans 4 structures sur 10. C'est une situation anormale.
- **Les arrêts de maladie** : 12.943 agents ont eu un ou plusieurs congés de maladie soit 46,3 % des effectifs. 19 jours de maladie par agent soit trois semaines. Cette situation reste préoccupante. Le bilan enregistre également une augmentation du nombre d'accidents de service soit 6%, d'accidents de trajet soit 7,69 %.
- **L'égalité professionnelle femmes/hommes**: L'égalité professionnelle femmes/hommes a été déclarée grande cause nationale par le chef de l'Etat. L'UNSA demande donc, dans le prochain bilan social, un focus plus détaillé de la situation professionnelle des femmes en DDI, par exemple la répartition des postes de directeurs et de directeurs adjoints occupés par des femmes. Il est constaté par ailleurs un plus grand nombre de jours de CET perdus par les femmes.

LA RESTAURATION COLLECTIVE

La DSAF: La région de Normandie a été pilote pour l'expérimentation de l'harmonisation des subventions versées aux agents des DDI, c'est à dire le reste à charge, dès octobre 2017.

En 2018, 9 régions ont reçu leurs crédits : Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Centre Val de Loire, Bretagne, Occitanie, Grand Est, Paca et la Corse. Cinq régions à terminer. En 2019, le déploiement se fera dans les Directions Régionales (une petite région test) pour être consolidé en 2020.

UNSA : Se dit satisfaite du déploiement du dispositif d'harmonisation du reste à charge réclamé par l'UNSA depuis 2010. En effet, ce dispositif améliore le quotidien des agents, ce qui est l'objectif de l'UNSA : agir pour des avancées concrètes.

Commentaire de l'UNSA

Les réponses de Marc GUILLAUME ne nous rassurent guère sur la future organisation territoriale des services déconcentrés. Les DDI sont dans une situation de grande instabilité depuis leur création en 2010. Avec cette énième réforme d'une grande ampleur, les DDI sont gravement menacées à terme.

En effet, au cours des débats, le SGG a fini par admettre que la Sous-Direction du Pilotage des services déconcentrés, rattachée actuellement à Matignon, pourrait intégrer le Ministère de l'Intérieur à la lumière de la fusion des programmes budgétaires 333 (moyens mutualisés des services déconcentrés) et 307 (préfectures) prévue par la circulaire du Premier ministre. L'arbitrage interministériel n'est pas rendu mais rendons-nous à l'évidence : le programme 333, géré par les services de Matignon et dédié principalement aux dépenses de fonctionnement, représente 500 millions d'euros contre 11 milliards d'euros pour le Programme 307 du Ministère de l'Intérieur qui englobe à la fois les dépenses de fonctionnement et de personnels des préfectures.

L'UNSA a mis en garde contre le fait qu'après la logistique, ce sera au tour des Ressources Humaines d'être mises en commun avec, à la clé, des pertes de compétences et sans doute la fin des DDI de plein exercice. Cette 2^{ème} étape consistera en effet à intégrer la RH "métiers" de proximité relevant actuellement des Ministères, qui pourra alors être pilotée par les Préfets grâce aux secrétariats généraux communs.

D'autant que d'après les informations de l'UNSA, une demande d'unification des statuts est portée par certains préfets, considérant que fusionner les secrétariats généraux, avant d'unifier les statuts, serait "mettre la charrue avant les bœufs".

Nous savons maintenant à quoi nous attendre. Les DDI finiront par être intégrées aux préfectures ou ces deux entités seront agglomérées dans un même ensemble. Cette ultime étape s'inscrit dans la continuité de l'annonce, il y a an, du Chef de l'Etat faite aux Préfets, qui seront appelés à devenir selon ses propres termes des "chefs d'entreprise" pour le compte de l'Etat.

Pour autant, le SGG a répondu favorablement à nos demandes écrites suivantes :

- La réalisation d'études d'impact sur les futurs projets d'organisation portés par les préfets de région.
- Des expérimentations, quel que soit le scénario envisagé (fusion, réorganisation, modularité, mutualisation...).
- Un bilan général de ce qui a été déjà réalisé en termes d'interdépartementalité.
- Un bilan qualitatif de la médecine de prévention (en lien avec la DGAFP).

Enfin le SGG a répondu favorablement à notre demande d'examiner la synthèse des propositions des préfets de région dans le cadre du CT des DDI.

Indépendamment des réponses, obtenues de la part du SGG, la situation des DDI est particulièrement inquiétante. Nous le redirons à l'occasion de la rencontre bi latérale avec le SGG prévue le 23 octobre prochain. Nous insisterons, une fois de plus, sur les mesures d'accompagnement en direction des agents qui sont en droit d'obtenir des garanties sur leur avenir professionnel.

Nous redirons aussi que, quand il y a une réelle volonté, l'amélioration de la situation des agents est possible en pratiquant des harmonisations à la hausse. L'avancée sur la restauration collective en est la preuve.

Les trois sièges de l'UNSA au CT des DDI prouvent leur efficacité pour la défense des agents.

Droit de réponse de l'UNSA à FO

Vous avez été destinataire d'un communiqué de FO accusant l'UNSA et d'autres organisations syndicales d'avoir été complices avec l'administration en acceptant la baisse du nombre de représentants des personnels appelés à siéger dans les futurs CT et CHSCT des DDI, qui seront renouvelés lors des élections professionnelles du 6 décembre prochain.

Rétablissons les faits !

L'UNSA (comme la CFDT et la CGT l'ont fait par ailleurs) avait demandé à l'administration une adaptation du nombre de représentants dans les instances (CT et CHSCT) en raison des contraintes et de la dégradation du dialogue social en DDI.

Une contrainte: la baisse des effectifs.

Un contexte (confirmé par le bilan social 2017) : de nombreuses démissions de représentants (notamment dans les CHSCT) compte tenu de fortes tensions dans l'exercice du dialogue social.

L'UNSA défend un dialogue social réel et respectueux dans le cadre d'instances reconnues et stables.

L'administration a reconnu le bien fondé de notre demande.

En outre, cette réaction est d'autant plus surprenante que FO s'était opposée à la création du CHSCT des DDI, instance de concertation que l'UNSA avait revendiquée depuis la création des DDI en 2010.

Enfin, concernant l'amélioration des conditions de travail, faut-il rappeler que FO a refusé de signer l'accord sur les Risques Psychosociaux (RPS) et la Qualité de Vie au Travail (QVT).

L'agressivité n'est jamais bonne conseillère. Cette polémique est totalement stérile et va à l'encontre de l'intérêt des agents auquel l'UNSA est attachée prioritairement.